



FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026

Barème relatif au plafond de ressources
applicable aux dossiers FSL
revalorisé suite à l'augmentation du SMIC de 2.41% au 1^{er} juin 2026

Barème au 01/06/2026	Barème 1 : <i>Pour les demandes de dépôt de garantie, déménagement, maintien, consommation eau et énergies.</i>	Barème 2 : <i>Pour les demandes de 1er loyer, frais de souscription énergie, eau et assurance.</i>
Couple sans enfant	1842,37	1430,16
Couple + 1 nourrisson	2429,66	2021,29
Couple+1enfant+de3ans	2168,37	1972,72
Couple + 2 enfants	2867,64	2484,12
Couple + 3 enfants	3158,69	2871,60
Couple + 4 enfants	3757,87	3468,62
Au-delà de 4 enfants, majoration par enfant en plus à charge	257,60	257,60
Célibataire sans enfant	1464,10	1105,01
Personne seule+1nourrisson	1848,75	1478,46
Personne seule+1 enfant	1787,84	1430,16
Personne seule + 2 enfants	2104,19	1972,72
Personne seule + 3 enfants	2782,77	2484,12
Personne seule + 4 enfants	3159,22	2871,60
Au-delà de 4 enfants, majoration par enfant en plus à charge	257,60	257,60

Pour l'ensemble des aides, la prestation logement n'est pas prise en compte dans le calcul du montant des ressources.